

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 10

L'an deux mil vingt-six le 27 janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Céline TARDY, Phil FUHRMANN, Vincent RONAT, Florian CHAYS et Raffaele SIBIO Stéphanie BOURNHONNET (à partir du point n°5), conseillers.

Absents : Stéphanie BOURNHONNET (jusqu'au point n°5), Jonathan DUPARC et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2026 à l'unanimité.

Délégations au maire (Article L2122-22 du CGCT) – Compte-rendu

- DEC 2026 - 001 : Virements de crédits
- DEC 2026 - 002 : Virements de crédits

1. GREEN CITY - Aménagement de l'OAP du chef-lieu acquisition d'un local :

Dans le cadre de l'aménagement de l'OAP du centre-bourg, M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'acquérir un local communal au sein de ce programme dont l'activité restera à définir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un local au sein du programme immobilier précité, d'une superficie d'environ 107 m², pour un montant total de **203 300 € HT** soit 1 900 €/m², auprès de la société Green City Immobilier.

Il est précisé que les frais de notaire, de géomètre, de bornage et d'études de sols relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la société Green City Immobilier.

2. GREEN CITY - Aménagement de l'OAP du chef-lieu – cession de terrains :

Dans la continuité du programme d'aménagement de l'OAP du centre-bourg, M. le Maire explique que la société Green City Immobilier a effectué une proposition d'achat concernant les parcelles communales cadastrées B 1614, B 1617 et B 1610 (pour partie) situées au lieu-dit « Aux Tirées ». La société Green City Immobilier propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 281 250 € nets vendeurs soit 225 € le m².

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- de céder les parcelles B 1614, 1617 et 1610 (pour partie), situées au lieu-dit « Aux Tirées » d'une superficie de 1 250 m² à la société Green City Immobilier.
- d'accepter la proposition d'achat, de la société Green City Immobilier, des parcelles précitées, pour un montant de **281 250 €** (deux-cent-quatre-vingt-un mille deux-cent cinquante euros) nets vendeurs.

Il est précisé que les frais de notaire, de géomètre, de bornage et d'études de sols relatifs à cette cession seront pris en charge par la société Green City Immobilier.

3. Toilettes publiques – approbation du projet et choix des entreprises :

Dans le cadre du projet de construction de toilettes publiques, à côté de la mairie, les élus ont rencontré plusieurs entreprises à l'occasion du Congrès des Maires et des Adjoints à Paris.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver,

- le projet de construction de toilettes publiques tel que proposé par la société Mobilier Urbain Beaujolais, pour un montant de 31 500 € HT.
- les travaux de terrassement nécessaires à cette construction ainsi que la création d'un cheminement piétonnier tel que proposés par la société MDTP, pour un montant de 9 965.50 € HT.

4. CAUE - Conventionnement avec la CCG pour la mise en place de vacations d'un service d'architectes – conseils :

M. le Maire rappelle, à l'assemblée, que la commune a conclu une convention avec la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et le CAUE afin de bénéficier des conseils et d'informations ponctuels dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. M. le Maire propose de reconduire cette convention, cette prestation de conseil étant régulièrement sollicitée pour l'étude de certains permis de construire plus complexes (ex. : aménagement de l'OAP du centre-bourg). L'assemblée, à l'unanimité, approuve la reconduction de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

5. Classe découverte – demande de subvention :

M. le Maire explique que l'équipe enseignante, des classes de CM1-CM2, souhaite organiser une sortie au refuge de Bostan à Samoëns.

Il présente le budget prévisionnel transmis par les enseignantes. Ce projet concerne 30 élèves de CM1-CM2 et l'aide demandée est de 600 €.

Les élus précisent que l'association culturelle, également sollicitée par les maitresses pour ce projet, a décidé de leur attribuer une subvention de 200 €.

L'assemblée, à la majorité, 11 voix pour, une voix contre (Céline TARDY) et une abstention (Virginie MOURIER) décide de verser une participation, à la coopérative scolaire de l'école de Jonzier-Epagny, d'un montant de 400 €.

Les élus souhaiteraient désormais que les demandes de subvention pour les voyages scolaires puissent être étudiées en amont. Une concertation pourrait être effectuée en début de chaque année scolaire afin d'harmoniser ces différentes demandes qui peuvent représenter un coût pour la commune. Les élus souhaitent que chaque élève puisse avoir fait un voyage scolaire au cours de son passage en école élémentaire et avant son entrée en 6^{ème}. Un courrier en ce sens sera fait à Mme la directrice de l'école.

Arrivée de Mme Stéphanie BOURNHONNET.

DIVERS

Personnel communal :

Service technique : A défaut de candidats pour le poste d'agent technique intercommunal à mi-temps avec la commune de Savigny, l'offre de recrutement a été prolongée.

Service scolaire : Mme Séverine ZBIDA a été recrutée, du 26 janvier au 6 juillet 2026 inclus, dans le cadre du remplacement d'un agent des écoles parti en retraite.

Déclarations préalables :

BAILLY-MAITRE Alexandra : installation d'un spa de nage – 977 Route du Mont - avis favorable.

ENR MAINTENANCE : chez Mme Stéphanie NINET – 55 Vy Coquard - pose de 6 panneaux photovoltaïques - avis favorable.

MANIVEL Vincent : Pose d'un velux – 111 Lotissement des Tirées- avis favorable.

CHEVAU Frédéric : Modification d'ouvertures et aménagements extérieurs - changement de destination du garage – 10 Chemin des Communaux – avis favorable.

Commune de Jonzier-Epagny : installation de WC publics – 289 Route de Novéry – avis favorable

TERRAIL Lionel : rénovation d'habitation et création d'ouvertures – 750 Route du Mont – avis favorable.

HUMBERT Florian : pose d'une clôture en grillage souple, fixation de panneaux végétalisés à la clôture et aménagement d'une terrasse – Route de Vigny – avis favorable.

Permis de construire :

MAGNIN Patrick : 225 Route du Champ à la Moine – construction d'un carport – avis favorable.

Modification permis de construire :

SCI MONT-SION : 1151 Route de la Grotte - pose de panneaux solaires et création d'une dalle pour les batteries – avis favorable.

Certificats d'urbanisme :

Me BOREY-BARTHELET-BELLERAUD : parcelle B 35 – Les Longues Reisses – avis favorable.

Me BOREY-BARTHELET-BELLERAUD : parcelle A 129 – Pré Garnier – avis favorable.

Me CHATAGNIER : parcelles B 1327 et B 713 - Route de Vigny – Les Carrés d'Amalia – avis favorable.

Travaux – Environnement :

Chemin de Fontanille : La réfection du chemin, dans la descente aux bois de Fontanille, a été effectuée début janvier par l'entreprise MDTP pour un coût d'environ 5 000 €. Ce chemin sera désormais accessible uniquement aux piétons.

Divers projets travaux 2026 :

- Abri-bus du chef-lieu : son remplacement est en cours de réflexion.
- Acquisition d'un nouveau tracteur pour l'arrosage car des réparations seraient trop importantes sur le véhicule actuel.
- Réfection du chemin d'accès au réservoir, sur le Mont, qui s'est fortement dégradé.

Divers :

Commission sécurité : En ce début d'année, l'Etat français a décidé de réaliser des visites de sécurité des établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie. Le GAEC Au Coucher du Soleil a ainsi été inspecté le 23 janvier dernier.

SIPV : Mme EYCHENNE rapporte, suite à cette réunion du SIPV, que la maison de santé basée à Valleiry coûte 7 €/habitant/an.

Barnum : La commune recevra un barnum de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes le 30 janvier.

Prochain CM : 24/02/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire
M. MERMIN**

**Le secrétaire de séance
Philippe SAUTER**

Signé